



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023.55 – ACQUISITION DE PARCELLES AM 124 -AM 224 – AM 226 – AM 227- AM 229- AM 223- AM 28 SITUEES A MAUCAILLOU

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	5 SEPTEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	12 SEPTEMBRE 2023
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Karyn LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM			X	
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Sophie CARRERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		André VEYSSIERE



**ACQUISITION DES PARCELLES AM 124 – AM 224 – AM 226- AM 227- AM 229 –
AM 223 – AM 28 SITUEES A MAUCAILLOU**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de la municipalité visant à réaliser un cheminement piétonnier sur la commune et le long du Canterane,

Considérant le projet de la municipalité d'instaurer des jardins participatifs sur la commune,

Considérant le courrier reçu en mairie le 4 juillet 2023, dans lequel Monsieur Vincent CAMICAS et Madame Laurence CAMICAS, propriétaires des parcelles, ont autorisé la cession au prix de 4000€ des parcelles cadastrées section AM numéros 124, 224, 226, 227, 229, 223 et 28 sises à Maucaillou, d'une surface totale de 16 814 m² au bénéfice de la commune d'Izon,

Vu l'avis favorable de la commission Ville Durable du 4 septembre 2023 sur les conditions de cette acquisition au profit de la collectivité,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial Sébastien BOUSSAT et Benjamin BOUJARD à SAINT LOUBES, pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition des parcelles cadastrées section AM numéros 124, 224, 226, 227, 229, 223 et 28 au prix de 4000€ ainsi qu'à procéder à l'ensemble des démarches et formalités nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- **AUTORISE** le paiement des frais d'acquisition des parcelles de terrain

Publiée le

Fait à Izon, le 12 septembre 2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Clément MEZERGUE

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.